Conditions de l'Abonnement.

1o. Le Prix de la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront côtés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertion n'est pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement leur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de [illegible] un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour les ports des E.-Unis,

Pour Savannah—Le brick GOV. CODDRINGTON, fin voilier, capitaine Railey, attend un affrètement pour le port cidessus. S'adresser à L H GALE, 14 dec 93, rue de la Douane.

Pour New York—Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, est maintenant en chargement, et il sera expédié sous peu. Pour reste du fret ou passage, s'adresser à HOSKINS & WILCOKS, 2 dec rue de Camp no 51.

Pour les ports d'Europe,

POUR LA MOBILE—Le brick de première classe MARYLAND, capitaine Pascal, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à 20 dec MARTINEAU, CRUGER & Co.

Pour Liverpool—Le beau fin voilier A1 brick COMET, capitaine Marcy, a besoin de 300 balles pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage s'adresser à 20 dec BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR MARSEILLE—Le superbe navire fin voilier GEORGE, capitaine Wise, peut prendre 350 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 21 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le beau navire fin voilier, GROTIUS, capitaine Page, sera expédié sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à LEVI H. GALE, 21 dec 93, rue Poydras.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire fin voilier BENJAMIN MORGAN, capitaine C T. Tubbs, prendra quelques passagers ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face du Rail Road, ou à SAM. THOMPSON & Co, 21 dec 53, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais CASSANDRA, capit. Greig, a besoin encore de 300 balles pour compléter son chargement. S'adresser à 19 dec M de LIZARDI & Co.

POUR LE HAVRE—Le navire A JOHN HALE, capitaine Crowell, peut prendre 2 à 300 balles de coton pour le susdit port S'adresser à L H GALE, 19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—La barque GALILEO, capitaine Lombard, a besoin de 25 balles de coton pour compléter son chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à L H GALE, 19 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire CONGRESS, capitaine Fox, a besoin de 30 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 19 dec 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier le *Talma*, capitaine Dillingham, ayant de bons emmenagements pour les passagers partira incessamment pour cette destination. Pour passage seulement, s'adresser à bord, ou à 19 dec OSMIN BIGOURDAN.

PourLiverpool—Le navire A1 DALMATIA, capitaine Windsor, sera expédié sous peu. Pour passage s'adresser à 14 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire fin voilier A 1 CASPIAN, capitaine Patten, peut prendre 350 balles de coton en s'adressant de suite. Pour conditions ou passage, s'adresser à L. H GALE, 14 dec rue de la Commune No. 1

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe ROBERT FULTON, capitaine ———, est journellement attendu sur lest, sera prêt pour commencer à charger S'adresser à SAM. THOMPSON & Co, 14 dec 53, rue du Camp

POUR LE HAVRE—Passage seulement—La barque supérieure NIMROD, capitaine Patterson, sera expédiée sans délai. Pour passage, s'adresser à L H GALE, 13 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Passage seulement—Le brick fin voilier TWEED, capitaine Robinson, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H GALE, 12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire fin voilier CATHARINE JACKSON, capitaine Peabody, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE, 12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A I, AMELIA, capitaine W T Thompson, partira sous peu pour le susdit port. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 12 dec 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire A1 FRED, capitaine Cheever, partira dans peu S'adresser à L H GALE, 12 dec 93, rue de la Commune.

Pour le Havre—Le beau navire A RUSSELL, capitaine Robbins, peut prendre 150 à 200 balles de coton et il sera expédié sans délai. Pour conditions ou passage s'adresser à LEVI H GALE, 30 nov No. 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le beau navire **Globe**, capitaine Porter, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H GALE. 22 nov Rue St. Charles No 16.

POUR LE HAVRE—Le navire A, OLYMPIA, capitaine Stings, ayant son chargement engagé, partira sans délai pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à BAILEY & ABBOTT, 26 nov No. 14 rue Bienville

POUR LIVERPOOL—(Passage seulement.) Le beau navire **Elizabeth Bruce**, fin voilier, capitaine Rogers, sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à L. H GALE, 10 dec No. 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le beau navire A I1. MANCHESTER, de marche supérieure, commandé par le capitaine James Patten, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret desquelles ou pour passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à 7 dec BAILEY & ABBOTT, 14, rue Bienville.

Pour Liverpool—Le A1 navire MERSEY, capitaine Webb, est maintenant en déchargement et il sera expédié sans délai. Pour passage seulement, s'adresser à 6 dec L H GALE, 93, rue de la Commune.

Pour Liverpool—Le A1 fin voilier navire HERCULES, capitaine Marks, demande 150 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à BAILY & ABBOTT, 6 dec rue Bienville, no 14.

Pour Liverpool—Le navire A1 fin voilier GEORGIA, capitaine Schackford, demande à prendre 250 balles de coton pour compléter son chargement et il sera expédié de suite. Pour le fret ou passage s'adresser à 30 nov L H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le fin voilier navire EMPEROR, capitaine Chaffee, demande 250 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à L H GALE, 8 dec 93, rue de la Commune.

POUR MARSEILLE—Le brick fin voilier COMET, capitaine Macy, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à KOHN, DARON & Co, 13 dec 28, rue Bienville

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière LADY HOPE, capitaine Wilcamp, sera expédiée sans délai pour le dit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à 22 dec KOHN, DARON & Co.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant presque toute sa cargaison à bord, sera expédiée sous peu. Pour fret de 100 barils ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à JOHN CROSBY, 22 dec 38, rue du Camp.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière LONE, capitaine Clark, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 22 dec J. PRATS & FILS.

POUR TAMPICO—Le A. I. brick *Dan. Miller*, capitaine Discoll, doublé et chevillé en cuivre, ayant presque tout son chargement. Il sera expédié sans délai—Pour fret de 100 barils ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN CROSBY. dec No 38 rue du Camp.

Pour Philadelphie—La goëlette GE[illegible], capitaine Willett, ayant deux tiers de son chargement engagé, et partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la place d'armes, ou à JAMES REED & Co, 16 dec 35, rue Royale

Pour Velasco, Brazoria et Columbia—La belle goëlette fine voilière TEXAS, capitaine H Parker, ayant une partie de sa cargaison engagée, sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Place ou à 16 dec JAMES REED & Co, 35 rue Royale.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier A 1 SEA BIRD, capitaine Mayberry, sera prêt à recevoir du fret dans deux jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à L H GALE, 15 dec 93, rue de la Commune.

Pour la Havane—Le brick espagnol VIZCAYNA, capitaine Torre, ayant un tiers de son chargement, partira très incessamment. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à 14 dec—10 A M MIRANDA & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A VENDRE, LOUER OU FRETER—La goëlette (A I.) SELECT, fine voilière, bâtie à Baltimore il y a 18 mois, et du port de 1100 tonneaux. S'adresser à HOSKINS & WILCOCKS, 22 dec 51, rue du Camp.

A FRETER—Pour un des ports de la Méditerranée, ou Anvers, Hambourg, Amsterdam—Le beau brick ATTIVO, de Trieste. S'adresser au capitaine Simon Budinich, ou à DUSSAUT Fils aîné, 22 dec—3 9, rue Toulouse.

A VENDRE, FRETER ou LOUER—Le bon brick GUSTAVE, doublé en cuivre, du port de 153 tonneaux et demi, porte à peu près 1600 barils, et bien équipé, sera prêt à prendre cargaison dans trois jours. HARRISON, BROWN & Co, 21 dec rue de la Douane.

A FRETER pour Trieste, Venise et tout autre Port de la Méditerranée—Le brick autrichien L'ARPOCRATE, de Venise, capitaine Gilibert. S'adresser à PIUSSAN & LONGIS, 16 dec—4 65, rue St Louis

A FRETER—Un brick neuf de première classe, et du port de 200 tonneaux. S'adresser à L. D. C. WOOD, 15 dec 22, rue Poydras.

A FRETER. La goëlette **Fancy**, capitaine Hawes; il n'y a qu'un an qu'elle est construite, et tous les matériaux sont excellents. Elle porte 1200 barils sous le pont, et ne tire que sept pieds d'eau chargé; est pourvue d'emménagements pour 12 passagers. Enfin, le bâtiment est un des meilleurs de sa classe. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine, au bout de la rue Toulouse, ou à EASTNAM & FRERES, 1 dec No. 30, Vieille Levée.

POUR FRET OU PASSAGE.—Un navire A. I. pouvant porter 1,200 balles de coton est maintenant prêt à recevoir un chargement; pour fret s'adresser à JAMES REED & Co. 26 nov Rue Royale No. 35.

A VENDRE—Le beau brick de guerre LATONA, construit à Philadelphie, du port de 353 3/95 tonneaux, il a un grand pont et il est percé pour 20 canons, il se trouve à bord 4 pièces de 18; il est bien muni sous tous les rapports, et il a été dernièrement doublé en cuivre. C'est un bâtiment de mer et bon marcheur. Il doit arriver de la Havane vers le 15 courant. Pour plus amples détails, s'adresser à 2 déc R. GRONING & Co.

A Vendre—La goëlette **Helen**, de 98 tonneaux ou 900 barils, tirant peu d'eau, et propre aux voyages de la baie; elle a été entièrement reparée à neuf, a deux cables en fer, et une voiture neuve, et peut être mise à la mer de suite avec peu de dépense. S'adresser à HARROD & QUARLES, 8 nov 24, rue de la Douane.

Paquebots pour Savannah—*Ligne Commerciale.*

Brick **Kentucky**, capitaine PAINE.
Goël. **Tantivy**, capitaine J. PITCHER.
Brick ———,

Les bâtiments ci-dessus sont de la première classe, les capitaines sont tous des hommes expérimentés. Le public peut se fier sur toute ponctualité dans le départ &c. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à L. D. C. WOOD, 16 nov 22, rue Poydras.

A LOUER.—Un magasin dans Bank Alley au 1er. Janvier. S'adresser à LINCOLN & GREEN. 16 dec No 36 rue du Camp

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Vente à l'encan par F. Dutillet, encanteur.

CONFORMEMENT à une résolution du conseil de la première municipalité en date du 25 novembre dernier, avis est donné que Lundi, 9 janvier 1837, et jours suivans, à midi, à la Bourse, situé à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les propriétés achetées par ladite municipalité, dans le mois de Mai dernier seront vendues par l'encanteur susdit, aux termes et conditions ci-après, savoir: Un dixième comptant, et le reste à un, deux et trois ans avec endossement à la satisfaction du maire et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse, dix jours avant la vente. 7 dec

Conseil des Marguilliers de l'Eglise Saint-Louis de la Nlle. Orléans.

Séance du 10 décembre 1836

RESOLU que le trésorier est et demeure autorisé à faire louer à l'encan par F Dutillet, encanteur, pour le terme d'une année seulement, les bancs de l'église St. Louis; possession en sera donnée le 2 janvier 1837,—Conditions, comptant. La vente aura lieu après dix jours d'avis et devra spécifier que si quinze jours après l'adjudication, le paiement n'était pas effectué, ladite adjudication serait annullée et le trésorier devra disposer immédiatement desdits bancs.

Pour copie conforme, C. BOLOT, secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, avis est par le présent donné que vendredi, 23 décembre courant, à midi, dans la cour du presbytère, rue St. Antoine, derrière le bureau du shérif, il sera procédé à l'adjudication des bancs de l'église St. Louis, par F Dutillet, encanteur.

Nouvelle Orléans le 13 décembre 1836
13 dec—10 J. GUILLOT, fils, trésorier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian juge, No. 8887.

Allou d'Hemécourt contre ses créanciers.—il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu à l'étude de H. B. Cénas notaire public lundi deuxième jour de janvier 1837, afin de délibérer sur les conditions de la vente de la moitié indivise des lots de terre situés au faubourg Bouligny appartenant à la faillite de l'insolvable.

Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier le 21 décembre 1836.
22 dec—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT de la Louisiane—Cour du premier district judiciaire—William Tibbits contre ses créanciers.—La cession des propriétés du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers aura lieu, au bureau de M. David L Mc-Coy, notaire public, samedi, 24e jour du présent mois, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Par ordre de l'hon. Chs Watts, juge de la dite cour.

Le 9 décembre 1836.
16 dec—4.3ps JOHN L LEWIS, greffier.

ETAT de la Louisiane—Cour du Premier district judiciaire— Lundi 19 décembre.— Présent l'honorable Charles Watts, juge Wm Viall & co. et autres, contre George C Hodges, pour une cession forcée—No 12965—Sur motion de M. J W Smith, avocat de Richard Swain, syndic des créanciers dudit insolvable, et sur l'enrégistrement d'un tableau amendé de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers de l'insolvable, déduisent dans dix jours les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, les fonds distribués conformément, et le syndic déchargé de ses fonctions. Extrait des minutes,

20 dec—3 JOHN L. LEWIS, greffier.

CHANGEMENT de domicile — Alexandre Kirkman & co., importeurs et marchands en gros de quincaillerie, viennent d'ouvrir un magasin bien assorti, à l'encoignure des rues des Magasins et Natchez, où leurs amis et les marchands de la campagne trouveront une grande quantité de marchandises à des prix raisonnables. 14 dec-12p4e

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit hier, à huit heures du soir, aux écuries, rue des Champs Elysées, entre Victoire et Moreau, un cheval créole, couleur alezan, ayant le front et les deux pieds de derrière blancs, sellé et bridé.

Si d'ici au 25 courant le dit cheval n'est pas réclamé, il sera exposé en vente le samedi suivant 31 décembre, au lieu ordinaire, par P A Guillotte, encanteur, pour payer les frais. D. O. NADAUD, 21 dec—3 Commis.

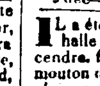

CHEVAL EPAVE.

Il a été conduit chez le syndic soussigné, un Cheval noir, ayant une marque sur la cuisse droite ressemblant à un H renversé, et les deux pieds de derrière blancs. Le propriétaire est prévenu d'avoir à le réclamer dans les trente jours qui suivent le présent avis, en faisant preuve de propriété et payant les frais, autrement ledit cheval sera vendu pour y satisfaire.

Paroisse de Plaquemines, 26 sept 1836.
9 dec—4.1ps CHARLES REGGIO, Syndic du 2d arrondissement.

IL a été perdu dans la matinée du 17 courant, à la halle aux viande d'en bas, un **Cheval**, couleur de cendre, front blanc, sellé et bridé, ayant une peau de mouton dessus; les quatre pieds blancs et ferrés. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au no. 55, à la halle aux viandes.
21 dec—3 PIERRE PALANC.

PAROISSE JEFFERSON.—*Cour des Preuves*.—Attendu que John Morris Buch a présenté à la Cour une pétition à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Arthur Duncan décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la susdite pétition. Par ordre de la Cour.
28 dec. F. DUGUE, Juge.

SACS de Pitre, à vendre par
19 dec ROBT. H. WHITE.

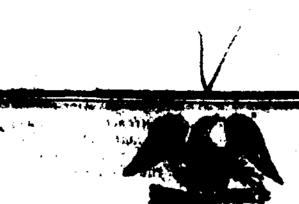

LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 28 Nov. 1836.

LA Légion prendra les armes et se réunira sur la Place d'Armes, Dimanche 25 Décembre, à huit heures du matin, pour célébrer l'anniversaire du 23 Décembre 1814.

☞Ce jour a été fixé pour la cérémonie de la présentation par le maire du drapeau que l'ancien conseil de ville a décrété devoir être donné au nom de la ville de la Nouvelle Orléans à la Légion de la Louisiane.

Il sera fait, sur la Place d'Armes, une distribution de cartouches et de gargousses.

Les officiers commandant les compagnies devront faire une inspection rigoureuse des fusils et des gibernes.

Les commandans de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un contrôle exact des membres de leurs compagnies.

Les officiers des compagnies, ainsi que les officiers de l'état-major qui n'ont point encore remis à l'inspecteur leurs commissions dûment assermentées et enrégistrées conformément à la loi, devront se conformer aux ordres précédemment donnés à cet égard.

Le brigadier-général compte sur le zèle des membres de la Légion.

Chaque commandant de compagnies devra au moins une heure avant la revue, envoyer un détachement sur la Place pour fermer la grille, et poser des factionnaires à chacune de ses portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier-général J B Plauché, commandant la Légion de la Louisiane.
1er dec D AUGUSTIN, aide de camp.

Bataillon d'Artillerie.

Le Bataillon prendra les armes Dimanche prochain, à 8 heures et demi précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire, grande tenue. Par ordre du major,
21 dec AD. SCHREIBER, adjudant major

Grenadiers, attention—La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures du matin. Equipement complet et bonne tenue
D'ordre du capitaine,
20 dec HUARD, pr. mier sergent.

GARDES D'ORLEANS—attention!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain 25 du courant, à huit heures et demie précises du matin et s'assemblera au lieu ordinaire du rendez vous.
Tenue d'hiver, sans havre sac.
Par ordre du capitaine.
22 dec GUSTAVE CRUZAT. Sergent Major.

Voltigeurs Attention !

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 25 du courant, à 8 heures du matin, équipement complet et bonne tenue.
Par ordre du capitaine,
21 dec E. TOMATIS. Fourrier.

CHASSEURS D'ORLEANS DE 1814 et 15 **Attention ! !**

La compagnie prendra les armes et se réunira Dimanche 25 du courant, à huit heures et demie précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous; équipement complet, pantalon bleu et les armes en bon état—Pour une revue d'inspection et exercice à feu.
Par ordre du capitaine.
N. B.—L'appel se fera à huit heures 3/4.
22 déc F. NICOMEDE—Ser maj.

JAEGER ACHTUNG.

Die Mitglieder der company find aufgefodert sich naechsten sontag den 25 december morgens 9 uhr precis auf dem versammlungs platz einzufinden in voller uniform zu einer inspection revue und lener exercise um die ausbleibenden unterwerfen sich der straffe.
22 dec J. C. WAGNER Oberjaeger.

CAZADORES DE ORLEANS.

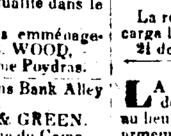

La compañia se reunirá el domingo 25 del corriente, à las 8 en punto de la mañana, con armamento completo casac y pantalon de paño, para una revista ce obligacion y celebrar el aniversario del 23 de Diciembre de 1814.

De orden del capitan. y rebajo del sargento primero. Fco. A. GARCIA, Sargento Segundo

La reunion esquina San Felipe y calle Real, se encarga la mayor asistencia à todos los miembros.
21 de diciembre

Cavalerie d'Orléans 1814—15.

LA compagnie montera à cheval le Dimanche 25 décembre courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme d'hiver, armement et équipement complets, pour la célébration du 23 décembre 1814.
Par ordre du capitaine,
21 dec—4 JH CUVELLIER, Maréchal des logis chef

Chasseurs à Cheval d'Orléans

L'ESCADRON montera à cheval Dimanche, 25 du courant, et se réunira à la place du Cirque, à 8 heures et demie précises du matin.
Par ordre du commandant.
22 dec A LABOURDETTE, maréchal des logis chef

LANCIERS D'ORLEANS

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 25 du courant, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, place St. Antoine, à 8 heures et demie précises du matin, en grande tenue d'hiver, armement, harnachement au complet. On espère que tous les membres s'y trouveront en bonne tenue et ponctuels aux ordres ci-dessus.
22 dec MONDELLI, 1er lieut commandant.

Chasseurs à Cheval Louisianais.

LA compagnie montera à cheval le dimanche, 25 du courant, à 8 heures précises du matin, en armement complet et se réunira au lieu ordinaire du rendez vous
Par ordre du lieutenant commandant.
22 dec THEO. MONTREUIL, maréchal des logis chef

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de Louis Kokernot & co Leur magasin est situé à l'encoignure des rues Levée et Saint Louis.
21 dec—4 BENJAMIN VAN OSTERN, LOUIS KOKERNOT

LA société qui existait ci-devant sous la raison de Ve Kokernot & fils, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel. M. Louis Kokernot est chargé de la liquidation des affaires de la société.
21 dec—4 LOUIS KOKERNOT, BETSY KOKERNOT

DOCTEUR J. V. GOTTSCHALK, arrivé tout récemment de la Prusse, offre ses services au public comme chirurgien, médecin occuliste et accoucheur.

Sa résidence, est rue Conti, entre Chartres et Levée, au dessus du bureau de Mr. Wm. Goswell.
19 nov—2m

Avis aux Dames—Mlle *Joséphine Tombeur*, rue Royale no 244, marchande lingère de Paris, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France un très bel assortiment tant en lingerie qu'en nouveautés de toutes sortes. Elle ose espérer que le bon choix de ces marchandises et la modération de ses prix lui continueront la préférence qu'elles lui ont toujours accordé
17 dec—8.3ps JOSEPHINE TOMBEUR.

L. DEPOORTER, Dentiste, prévient ses amis ainsi que le public, qu'il vient de se fixer en ville; les appareils qu'il a reçu de France le mettent à même de confectionner des Dentiers complets en or émaillé, imitant parfaitement les parties charnues de la bouche; palais métalliques, obturateurs, &c. insertions des dents minérales, et humaines sur pivots et sur plaques, orifications, &c.

Il engage les parents dont les enfants ont une dentition irrégulière, d'y porter la plus grande attention, l'art pouvant aider la nature; tous peuvent prétendre à une jolie bouche.

Nota. Les dames seront opérées chez elles, si elles le désirent.

Il continuera ses visites à la côte comme avant: abonnement à l'année $10, après la première opération faite

Rue St. Louis, entre Royale et Chartres, au premier. 10 dec—2ps

LE soussigné arrivant de Paris où il a passé six mois, pendant lesquels il s'est exclusivement occupé à choisir les marchandises les plus belles et les plus à la mode, qui aient jamais été importées de France, les offrira en vente samedi prochain, 17 du courant et les jours suivans, et ses prix seront extrêmement modérés. les articles consistent en:

Dentelles Valenciennes et Malines de toutes grandeurs,
Entre-deux Malines,
Gros de Naples,
Satin,
Florence, } De toutes couleurs pour robes et gilets.
Couvertures de laine toutes grandeurs,
Pendules et Panoramas avec navire à mouvement,
Indiennes riches de tous les goûts,
Mousselines et toile de laine,
Mousselines do do
Mérinos,
Parfumeries assorties et eau de Cologne,
Mouchoirs foulard , 1re qualité,
Schâles, Thibets, brochés, satins et cachemires riches; meubles du meilleur goût, chaises de cerisier,
Forte-Piano, Picolo et carrés,
Glaces de toutes grandeurs,
Toile à drap,
Ombrelles, parasols et parapluies du meilleur gout
Ceintures de toutes largeurs,
Bijoux et argenterie,
Bas de soie, de fil d'Ecosse et de mérinos
Cols et nœuds satin et velouté,
Linons unis et brochés,
Tissus et claques, cosaques, maroquin et chèvre
Gants soie, filoselle, mérinos, laine et fil,
Pélerines, bonnets, tabliers, robes, mouchoirs de batiste brodés et garnis de dentelles,
Manteaux mérinos et de satin, brodés dans le meilleur goût.
Lampes, flambeaux, &c.
Bonnets de velour garnis pour hommes et enfans,
Fusils et pistolets simples et doubles,
Confits de Colin. S. MITAUD,
17 dec—☞ 71. rue Royale.

A VENDRE—Une Propriété située à l'encoignure des rues Hôpital et Dauphine, mesurant 28 pieds, 11 pouces 3 lignes de face à la rue de l'Hôpital, sur 110 pieds à la rue Dauphine. La maison est en briques et rapporte $45 par mois.

Pour le prix et les conditions, s'adresser à J.-M. R. Gautier, courtier. 15 dec 5,3ps

TRAITES sur France, à vendre par R A LEFEBVRE, 16 dec—3 19, rue Toulouse.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie du Chemin à Coulisses d'Atchafalaya et de la Banque

Nouvelle Orléans, 16 Décembre 1836.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs pour l'administration de cette institution aura lieu à la Maison de Banque, lundi 16ème jour de Janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, conformément à la première section d'un acte supplémentaire à un acte intitulé "acte pour incorporer cette compagnie.

Par ordre de la Direction,
17 dec ROBERT G. DIXON, caissier.

Bureau de la Compagnie du Chemin à Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

LES Omnibus de la Compagnie marcheront régulièrement du dépôt à l'encoignure des rues Poydras et Baronne, à celui de la Compagnie Pontchartrain, passant dans les rues du Camp, Royale, Saint Louis, Chartres et Condé.

Ils prendront à l'entrée, ces chars de Carrollton, et arriveront à temps pour leur départ.
8 déc GEO. MERRICK, Ing.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 20 Déc. 1836.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette institution.
20 dec A BAUDOUIN, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

TRAITES à trois jours de vue sur New York, 1 1/2 pour cent de prime.
20 dec A. BAUDOUIN, caissier

Banque de Carrollton.

UNE élection de douze Directeurs pour cette Institution aura lieu au bureau de la Banque, encoignure des rues Saint Charles et Canal, le 1er lundi de janvier 1837, étant le 2me jour de ce mois, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
1 déc JOHN NICHOLSON, caissier.

Compagnie de la Banque du Gaz,

29 novembre 1836.

UNE élection de 11 directeurs aura lieu conformément à la 7ème. section de la charte, lundi, 2 de janvier prochain, à la maison de Banque, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.
30 nov J W HOUSTON, caissier.

Banque de Commerce,

Nlle Orléans, 28 novembre 1836

TRAITES à vue sur New York, à vendre à cette institution
29 nov ED. DUPLESSIS, caissier.

Banque d'Etat de la Louisiane

Nouvelle Orléans, 7 décembre 1836

CETTE institution tire sur Paris.
8 dec RICHARD RELF, caissier.

Banque de Carrollton.

CETTE institution achète des traites françaises.
29 nov J. NICHOLSON, caissier.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons situées sur les rues où les tuyaux de la Commpagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque de Commerce. 3 nov ☞

Banque de Carrollton.

TRAITES sur Paris, à vendre par cette Institution.
18 dec JOHN NICHOLSON, caissier

Banque de Carrollton.

CHECKS à très courte date sur le Nord, à vendre par cette institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque de Carrollton

TRAITES sur Londres, à vendre par cette Institution.
17 dec JOHN NICHOLSON, caissier

LES actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de Nashville à la Nouvelle Orléans sont avertis que conformément à la 8 me. et 9me. section de l'acte d'incorporation, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 3me. lundi de janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 14 rue du canal, à 4 heures de l'après midi, et que dans le même temps et le même lieu on procédera à l'élection des directeurs qui doivent constituer la direction de la compagnie pour l'année prochaine.

Par ordre de la direction.
19 dec A. R. McNAIR Secrétaire

25 Piastres de Récompense — Parti marron de chez le soussigné, il y a cinq semaines, le nègre ENOLLE, surnommé LIOUTE, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est rouge, bien constitué, ayant la barbe longue au menton, figure très noire, pincé du menton; il se tient dans le faubourg d'en haut. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira à la geôle de cette ville ou chez le soussigné, rue Plauché, no 15.
22 dec—6 CHARLES CORNEILLE.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de chez le soussigné, mardi matin, 20 du courant, l'esclave ISAAC, âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 10 ou 11 pouces, couleur de griffe jaune foncé, jambes bancroches, démarche effrontée; les traits du visage bien formés; il aime la boisson et le jeu, et répond avec modestie à ceux qui lui parlent. Je l'ai acheté l'été dernier de M P Oger et il est bien connu dans la ville comme son esclave. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera de la geôle de police ou le livrera au soussigné
21 dec—4 DANIEL MURPHY. Cité de Lafayette.

$25 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 24 novembre dernier, le nègre Aviti, créole, âgé de 18 ans, taille 5 pieds 5 pouces, peau rouge-âtre, ayant le bout de l'oreille gauche blanche, marchant un peu de côté. Il est un peu parlant français et un peu anglais, il a été vu souvent dans la rue des Bons Enfans. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le conduira au soussigné, encoignure St Philippe et Rempart
15 déc - 6.3ps J GABAROCHE

DETENU à la geôle de la paroisse Jefferson, une négresse nommée MARIE, disant appartenir à une femme de couleur nommée Garée. Le propriétaire est invité à la réclamer conformément à la loi.

Paroisse de Jefferson, 13 Décembre 1836
14 dec J. CHARBONNET, shérif

Esclave détenu à la geôle de la paroisse Jefferson—Un nègre nommé Baboe, se disant appartenir à madame Percy, des Attakapas. Le propriétaire est requis de venir le réclamer
7 dec J. CHARBONNET, shérif

$10 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, le 3 du courant, le mulâtre nommé BARNET, parlant anglais et français, taille de 5 pieds environ, yeux gris, petits favoris roux, cheveux crêpus. La susdite récompense sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état ou le ramènera au propriétaire.

Les capitaines de navires, embarcations etc., sont priés de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
15 nov☞ F EDMOND FAZENDE

$20 DE RECOMPENSE.

PARTI marron du navire Hermitage, le mulâtre nommé *Wm Henry Simpson*, il a la peau claire, taille de 5 pieds, 8 à 9 pouces; il est très actif et se tient proprement. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geôle. Il a volé plusieurs objets à bord S'adresser au capitaine Sturges, dudit navire ou à BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14

1 déc—☞

N. B. On est prévenu de ne point donner asyle audit mulâtre.

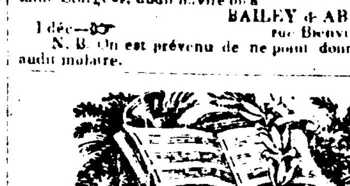

MADEMOISELLE DE CHANDIEU, Ex Institutrice d'un pensionnat, à Paris, depuis quelque tems à la Nouvelle Orléans, se propose de donner des leçons de langue française, d'arithmétique, de géographie, de piano, et de musique. Son ambition étant de mériter l'approbation des mères de famille qui voudront bien l'honorer de leur confiance, elle fera tous ses efforts pour s'en rendre digne. S'adresser chez Mr. Even, rue Saint Louis, No. 150
2 déc— 1m

SIGNOR E. KRAKAMP, Professeur de Flûte, élève du conservatoire, et primo flauta à San Carlo, Naples, étant engagé au Théâtre St Charles de cette ville, donnera des leçons de cet instrument. Pour ses conditions, s'adresser rue Gravier, No 119.
2 nov—3m

COTON A DRAP D'APPLETON—10 grandes balles de 4/4 Coton à drap d'Appleton, emballées pour le marché Mexicain; quelques caisses de cotons pour tabliers, rideaux, etc.; 4 caisses 3/4 et 4/4 cotons bleus à carreaux; 3 do cotons à pantalon du Kentucky; 20 do do indiennes à bas prix; 25 do coton blanc à chemise et à drap; 25 do 3/4 4/4 coton brun do, à vendre par J. Di. BROT, 20 dec 40, rue de la Levée.

SUCRE superbe, 10 livres à la piastre, 9 cents par baril —**Café**, première qualité 7 livres à la piastre,—**Mortiers** de marbre.—**Foyer** pour cheminées en marbre rouge.—**Carreaux** en marbre d'Italie de 22, 12 et 10 pouces à vendre au magasin de ANTOINE MICHOUD, 19 nov Encoignure Levée et Ursuline.

PERDU—Une pipe d'eau de vie, débarquée du navire Chester, marquée "Wm. F. Mason, Pulaski, Ten." Si quelqu'un l'a reçu par erreur, ou a pu l'envoyer, il est prié d'en donner avis à YERGERS CHAFFIN & Co, 10 dec—d rue Poydras, no 21.

UNE famille créole dans laquelle le français et l'anglais sont parlés, désire prendre quelques pensionnaires, elle peut aussi loger quelques personnes, la table est parfaite. S adresser au no. 85, rue St. Pierre 10 dec

ANNONCE DE PENSACOLE

LA vente des Lots aura lieu à Pensacole, le premier Lundi de Janvier 1837, les conditions seront
Un cinquième comptant,
Un cinquième dans un an,
Un cinquième dans deux ans, } sans intérêt.
Un cinquième dans trois ans,
Un cinquième dans quatre ans.
De bons titres seront donnés, mais les lots porteront hypothèque jusqu'à parfait paiement. Il sera permis à l'acquéreur de différer le premier paiement comptant, pendant six mois, au moyen d'un billet endossé à la satisfaction du soussigné, ou par une traite bien connue pour six mois. Ces conditions seront celles de la vente, et il n'y en aura pas d'autres, le soussigné ne reconnaissant point celles qui ont déjà été publiées dans les gazettes et les brochures.
13 dec—17 W. H. CHASE, Agent

A VENDRE—Un grand assortiment de **Bottes, Souliers, Chapeaux et Linge Fait**, à vendre à bas prix pour du comptant ou de bons billets, par WM F OLIVER,
9 dec—18 58, rue Magasins, arcade de Banks

ECRITURE—Enseignée par M. Dutour & frères, de leurs académies d'écriture, no 6, rue de Chartres, Nouvelle Orléans; no 169, Broadway, N.-York; Dauphine st. Mobile. Le public est invité à examiner ces institutions et à juger par lui même. D'après le système suivi par M. D. tout individu peut acquérir, en peu de temps la facilité d'écrire avec rapidité une belle écriture commerciale. Ceux qui auront payé pour le cours entier des leçons, jouiront de l'avantage de recevoir des instructions jusqu'à ce qu'ils aient atteint le degré de perfection auquel ils aspirent. On donnera des leçons aux dames chez elles.
22 dec

M. l'Editeur de l'Abeille,

VEUILLEZ, je vous prie avoir la bonté d'insérer dans votre estimable journal ce qui suit:

Le dimanche, 18 du courant, ont été arrêtés à ma requête, sur un soupçon d'avoir commis un vol dans le cabaret, encoignure des rues Condé et St. Anne

MM. Fernando Coronado
Fernando Ximènes
Antonio Castellanos,
Bernardo Paris.

Je déclare à la face du public en général que ces messieurs n'ont pris aucune part au dit vol, lequel avait occasionné l'arrestation de plusieurs individus; je déclare en outre que ces messieurs n'ont été arrêtés que sur une équivoque

Ce que je certifie au public pour que les susnommés ne perdent en rien de la bonne réputation dont ils ont toujours joui pendant tout le temps qu'ils ont résidé en cette ville.

Nlle Orléans le 20 décembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

SEÑOR Editor de la Abeja—Muy Señor mio, tenga usted la bondad de insertar en su apreciable periodico lo siguiente:

El Domingo 18 del corriente fueron arrestados à mi requisicion por sospechas de haber cometido un robo en el cabarete, esquina de las calles Conde y Sta. Ana.

Dn. Fernando Coronado,
Dn Fernando Ximenes
D Antonio Castellanos
D Bernardo Paris.

Yo declaro ante el publico en general que estos señores no han tenido arte ni parte en dicho robo, el cual habia ocasionado el arresto de varios individuos y que estos mismos señores fueron arrestados por equivocacion.

Por lo cual hago saber al publico para que no padezcan en nada de la buena opinion que han gozado siempre en todo el tiempo que han residido en esta ciudad.

Nuevo Orleans 20 de Diciembre 1836.
21 dec—8 B. DURAN.

LE soussigné vient de recevoir par les derniers navires de France, Marengo, New Orleans, McLellen, Olémia et Cécilia, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre en gros et en détail, savoir:
2000 paniers Guignolet, garanti de la fabrique d'Angers
Eau de vie Cognac et d'Armagnac (vieux) par pipes;
Vins de Champagne;
Idem de Bordeaux par barriques et caisses, (rouge et blanc);
Anisette et Fruits à l'eau de vie, de Bordeaux;
Balais crin assortis;
Papiers cosaques et à devises pour confiseur;
Joli assortiment de cartonnage pour confiseur;
Vestes et levites peluche, (article de saison);
Bas et chaussons de laine, pour hommes et pour femmes;
Grand assortiment de Fusils de chasse à pistons et à pierres, garantis—articles de chasse.
Pistolets de toutes dimensions;
Lames de fleurets; gants; masques; sandales pour l'escrime;
Mouchoirs fil blanc et de couleur;
Chapeaux de soie;
Queues de billards assorties, procédés;
Seines, nasses et filets de toutes dimensions;
Lignes assorties;
Graine potagère, pour oiseaux; graine de moutarde;
Assortiment de cage de toutes formes et dimensions;
Vanneries assorties et une grande quantité d'articles non designés.
1 dec—7m,3ps Bte. JUETTE.

AVIS.

AUX **Courtiers et autres**—Les billets suivants ont été perdus ou volés, savoir: David M'Leod, daté du 12 août 1836 à 18 mois, endossé par Jno. Lyle, F. W. Lea & L. Hubbell, de $1500; J. P Benjamin, daté du 25 avril 1837, endossé par Hotchkiss & Levy Hubbell, $1100; Jos. Grant, payable le 5 juillet 1837, endossé par B H. French & Levy Hubbell $612; John Yanson, 24 Décembre 1835, à 18 mois, endossé par A Parny & L Hubbell, $137.66; Hodge, Oxward & Co. accepté, payable le 1er août 1837, endossé par C. P Smith & L. Hubbell, $161.67; Forsyth, High & Co. du 25 juin, à 12 mois, endossé par L. Hubbell, $120.

Le public est averti de ne pas négocier aucun de ces billets, attendu que les paiements en ont été suspendus. Celui qui les rapportera à LEVY HUBBELL, courtier, rue de la Commune, sera récompensé. 21 dec—4

EN débarquement de l'Arpocrate, et à vendre par le soussigné: 50 barils eau de vie blanche, ayant droit au drawback; 500 caisses vin St Julien Medoc; 50 caisses fruits à l'eau de vie; 50 barils cognac; 30 mille bouchons; 200 paniers anisettes 20 caisses pruneaux.
22 dec PIUSSAN & LONGIS.

LES soussignés chargés seuls de la liquidation de Vidal & Longis, prient les débiteurs de cette maison, de vouloir régler leur compte, les personnes à qui il est dû n'ont qu'à se présenter.
22 dec PIUSSAN & LONGIS, 69 rue St Louis.

BAILEY & REICH charpentiers et faiseurs de contrevents et chassis, simples et ornés, à présent établis dans la rue du Cirque, bord de l'Ouest, près de la rue du Canal, ont l'honneur d'informer les habitants de la Nouvelle Orléans et des environs qu'ils sont toujours prêts à exécuter les ordres qu'on pourra leur donner, à des prix très raisonnables.

N. B. Ils fournissent les magasins avec boites à chassis, rayons, etc., d'un genre élégant et avec la plus grande promptitude. 22 dec—1m

MAQUEREAUX—350 barils maquereaux, en débarquement du navire Marchant et à vendre par ROBERT H. WHITE, 22 dec No. 34 rue Gravier.

RIZ—25 boucauds à vendre par ROBERT H. WHITE 22 dec. No 34 rue Gravier.

VIN, EAU DE VIE &c—50 quarts de barriques vin doux de Malaga, 50 do vin de Porto; 25 demi pipes eau de vie, 25 boucauds Riz à vendre par ROBERT H. WHITE. 22 dec 34 rue Gravier.

CIDRE—100 caisses cidre à vendre par ROBERT H WHITE. 22 dec 34 rue Gravier.

C. A. FESSARD.—Professeur de tenue de livres offre pour tenir quelques jeux de livres. 22 décembre.

FARINE—10 barils de Farine, en débarquement et à vendre par JOHN A. PECK, 22 dec 29, rue Bienville.

FARINE, Graisse, Whiskey, Beurre, Fèves, Cigarres, Conserves, Café, Huile de castor et Eau de vie de Pêche, à vendre par G. DORSEY, 22 dec 44, Nlle. Levée

Chapeaux—100 caisses chapeaux de soie et de castor de toutes qualités, pour hommes et enfans, reçus et à vendre par FROST & Co, 22 dec 8, rue de la Douane.

A LOUER—Le moulin à scie situé sur la rive droite du fleuve, vis à vis la Presse à coton de la Levée, lequel est en très bon état et peut être mis en opération immédiatement; ce moulin par sa proximité de la ville et des chantiers de construction est on ne peut mieux situé pour le débit du bois. Pour les conditions et renseignemens, s'adresser rue Royale no 215. à
21 dec—6 3ps J BTE OLIVIER.

ARTICLES de Choix—9 quarts de pipes Eau de vie Champagne, âgé de 35 ans; 6 do do do 22 ans; 10 do do 17 ans, marque de Dussaut; 12 et demi do do 4me. preuve; 25 demi do do 3me. preuve; 27 do do 4me preuve, marque de Jones.
PHILLIPS & HART, 21 dec 38, rue du Camp.

PORC—38 barils de mess; 9 barils du quartiers de derrière; 6 caisses porc desossé, en débarquement du Boonslick, et à vendre par LAYET & AMELUNG, 21 dec 17, rue du Commerce.

PORC SALE—10 barriques de Jambon; 8 dito épaules, en débarquement du Boonslick, et à vendre par LAYET & AMELUNG, 21 dec 17, rue du Commerce

51 barrels of Molasses for sale by R BRUGIER. dec 21

BEURRE—50 fréquins de Beurre de l'Ouest, à vendre par JOSEPH LANDIS, 20 dec 14, rue Poydras.

GRAISSE—104 barillets de Graisse, en débarquement du bateau à vapeur John Jay, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS. 20 dec 14, rue Poydras.

FARINE—100 barils reçus par le bateau à vapeur Ajax, et à vendre par JOSEPH LANDIS. 20 dec 14, rue Poydras.

EAU de vie du pays—10 barils en magasin et à vendre par L D C WOOD, 22 rue Poydras. 20 dec

HUILE et Chandelles—Huile de blanc de baleine purifiée, en boucauts, tierçons et barils; aussi 200 caisses blanc de baleine, à vendre par L D C WOOD, 22 rue Poydras. 20 dec

RIZ—50 tierçons de la nouvelle récolte et de 1ère qualité, en débarquement et à vendre par L D C WOOD, 22 rue Poydras. 20 dec

NOISETTES—200 boisseaux en débarquement et à vendre par L D C WOOD, 22 rue Poydras. 20 dec

REÇU et à vendre par les soussignés, 24 caisses conserves de Colin de 12 boites chaque. E. LEFEBVRE & FRERE. 20 dec

CHAUFFAGE.—Le soussigné a toujours une grande quantité de bois de chauffage, consistant en chêne, frêne et pin, aussi bien que du charbon de bois, du sable, du goudron, des coquillages, à vendre. WEE. & R. MURPHY, 20 dec 132, rue tu Bienville.

FARINE—250 barils de Farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Howard, à vendre par R GRONING & Co. 20 dec

GRAISSES—109 fréquins Graisse, en débarquement et à vendre par LAYET & AMELUNG, 20 dec 17, rue du Commerce

CHARBON—120 tonneaux de charbon supérieur à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co. 20 dec

VIN de Madère—8 barriques et 16 quarts de vin de Madère, de la marque bien connue de Gordon, Duff & Co., en débarquement et à vendre par R GRONING & Co. 20 dec rue des Magasins

BRODEQUINS, Bottes et Souliers, en débarquement au navire Marshall, et à vendre par FROST & Co, 20 dec 8, rue de la Douane.

Ventes à l'Encan.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MERCREDI, 28 du courant, il sera vendu, à onze heures précises du matin, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis,

1012 lots de terre de grande valeur, provenant de la propriété de madame de Pontalba, qui comprend la terre haute bien connue sous le nom de

TERRE DES LEPREUX,

qui s'étend depuis le chemin du Bayou jusqu'à la rue de la Commune dans la Seconde Municipalité.

Le plan de division qui en a été fait par M. D Hémécourt, se trouve chez les encanteurs sus nommés, et sera exposé à la Bourse trois jours avant la vente.

Cette belle propriété est trop bien connue pour qu'il soit nécessaire d'entrer dans un long détail sur tous les avantages qu'elle offre aux spéculateurs, on se bornera à inviter le public à se transporter sur les lieux et juger par lui même.

Conditions: Un dixième comptant, le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance, portera dix pour cent d'intérêt jusqu'à final paiement, sans que l'on puisse se prévaloir de cette clause pour en retarder le paiement.

La venderesse se réserve le droit, après dix jours d'avis, de faire vendre à la folle enchère des acquéreurs qui ne se seraient pas conformés aux conditions de cette vente dans les quinze jours qui suivront l'adjudication, tous lots qui leur auraient été adjugés. Les acquéreurs seront tenus de se conformer, pour ce qui concerne les rues, aux ordonnances et résolutions du Conseil de Ville.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui se feront mettre aussi en possession à leurs frais
21 dec

PAR F DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu, le samedi, 24 décembre, à midi, à la Bourse Hewlett.

Un terrain situé à l'encoignure des rues Bourbon et Hôpital, mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Bourbon, sur 80 pieds de profondeur et face à la rue de l'Hôpital avec les bâtisses qui sont dessus; les dites bâtisses sont louées à raison de $50 par mois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets en cosés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant Louis T. Caire not. pub. aux frais de l'acquéreur.

AUSSI.

65 Actions de la Banque des Citoyens. Conditions comptant. 19 dec

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 19 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, la propriété foncière dépendant de la dite succession, consistant en un terrain formant l'encoignure sud, des rues St. Pierre et Bourbon, ayant mesure française, 60 pieds de face à chacune des dites rues, ensemble les bâtisses y construites, consistant en une maison basse en briques, couverte en tuiles creuses, formant toute la façade sur la rue Bourbon, une cuisine haute en briques dans la cour, et une petite maison basse en briques située sur la rue St Pierre. Le magasin à l'encoignure est maintenant occupé par M. Bardon. Les murs de la maison d'encoignure ont été construits de manière à pouvoir supporter un 2d étage.

Les banquettes et le pavage sont payés. La propriété est assurée, et la police sera transférée à l'acquéreur pour le temps qu'elle a encore à courir.

Conditions: Un quart comptant, et le reste à un et deux ans, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs, divisés en coupons à leur convenance et portant hypothèque sur la propriété. En cas de non payement des billets aux échéances, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an depuis l'échéance jusqu'au payement, sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de cette clause pour retarder le payement des dits billets.

L'acte de vente sera passé devant Thre. Seghers notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 dec—16 3 ps.

PAR DUTILLET & DELERY.
Succession de Pierre Lambert.

JEUDI, le 5 janvier 1837, à midi, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, 65 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane Conditions comptant

L'acquéreur devra dans les dix jours qui suivront l'adjudication fournir une hypothèque à la satisfaction de la direction en garantie de ces mêmes actions.
13 dec—3 3 ps 3f1 a

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la 1ère. Municipalité.

Séance extraordinaire de Mardi, 22 Novembre 1836

Résolu que le maire est et demeure autorisé à faire annoncer dans deux des gazettes qui se publient dans la 1ère municipalité en anglais et en français, conformément à la loi, que l'intention du conseil de la 1ère municipalité est de prendre les mesures indiquées par la loi pour opérer l'ouverture de la rue Esplanade jusqu'à bayou St Jean.

Il est de plus résolu que le voyer de la 1ère municipalité est et demeure requis de fournir au maire et à l'avocat de la 1ère municipalité une liste descriptive des terrains que la ligne tracée pour l'ouverture de la rue Esplanade doit traverser, avec le nom des propriétaires, autant qu'il pourra les connaître.

(Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 24 novembre 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section 1ère de la loi du 3 avril 1832, d'après laquelle "toutes les fois que le conseil de ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place publique dans aucune section de la ville, ou d'élargir &c ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou places, le maire et le conseil de ville auront le droit à faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c," avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée, en ligne droite, depuis la rue des Remparts jusqu'au bayou St. Jean, en traversant les propriétés dont les possesseurs sont ci-après nommés, quand les formalités voulues par la loi auront été dûment remplies.

Les terrains et autres propriétés à travers lesquels doit passer le prolongement de la rue de l'Esplanade appartiennent aux personnes dont les noms suivent: J. Mager,—Boisdoré J Doliole, J B Plauché, M, L. Dauphin, f c l, veuve Castanedo, L Moreau, H Audler, Alex. Milne, Marie Thérèse Lebreton f c l; B Coquet, Jh B rthe, Dulcide Baran, héritiers Clark, Louis Bringier, nos 20 et 21 du bourg Ponichartrain, (propriétaires inconnus), Félix Lefèbvre, Henry Droz, Jh Clarr, Blossman, Félix Percy, Etc. Blanc, Albain Michel, F. Frey et —Renes.

1er décembre 1836. D PRIEUR, maire. —20,1j.

INSTITUTION DE JEUNES GENS.
METHODE RATIONNELLE.
Directeur: H. Magnin, professeur ès-lettres et sciences.

EXTRAIT DU PROSPECTUS GENERAL.

LES objets de l'enseignement forment trois sections. Etudes de la 1ère section:— Lecture; écriture; français; arithmétique; premiers élémens d'histoire et de géographie; dessin linéaire.

Etudes de la 2ème section: français; allemand; anglais; espagnol; italien; élémens d'histoire et de géographie; arithmétique appliquée; tenue des livres; droit commercial; élémens de géométrie et de mécanique; arpentage; dessin linéaire; élémens de physique et de chimie; quelques notions d'histoire naturelle

Etudes de la 3ème section: grammaire générale; langues hébraïque; grecque, latine, allemande, anglaise, espagnole, italienne; étude complète de la langue française; rhétorique; exercice de l'improvisation parlée et écrite; histoire; géographie; élémens d'astronomie; philosophie; littérature; mathématique (spéciales et élémentaires); géométrie de l'arpentage; principes du dessin et du Lavis; élémens de mécanique; dessin des machines; petits cours de phisique et de chimie; histoire naturelle élémentaire.

ECOLE DU SOIR.

Le même professeur donne des leçons du soir aux personnes qui désirent compléter leur éducation dans les arts et les sciences énumérés ci-dessus.

N. B **Pour les honoraires de l'enseignement, &c.**, s'adresser tous les jours 8 heures à 4 heures, rue de la Vieille Levée, vis-à-vis de l'Hôtel de la Monnaie, chez Mr. H. Magnin, directeur.
29 oct

NOUS avons reçu par les derniers arrivages du Havre, un assortiment complet d'articles pour bals et soirées, parmi lesquels se trouvent:
Un tule nouveau 6/4 pour robes, en toutes couleurs;
Robes gaze foulard, brochées do;
Do. Mousseline de soie imprimée;
Do. Tulle filet garnies de fleurs et de rubans;
Satin brochés à grands et petits dessins;
Un assortiment complet de blonde et de dentelles de toutes couleurs;
Robes en blonde et écharpes do;
Mantilles blonde, blanches et noires;
Pelerines, tule, Bruxelle et blonde;
Rubans de velour, satin et gaz de toutes largeurs;
Fleurs pour coiffures; bouquets de main et guirlande:
Un assortiment complet de bas de soie, brodés et unis, pour dames, hommes et enfants;
Do. Fil d'écosse unis et brodés;
Gants longs en filet et en peau, pour dames et pour enfans;
Satin unis pour robes, de toutes couleurs;
Gros de Naples blanc et couleurs claires;
Mousseline de soie, lilas, mais et cerise;
Crêpe rose, blanc, lilas, mais et cerise;
Etoles en satin garnies de cygne;
Coiffes de satin;
Mouchoirs de batiste brodés et à jour, de tous les prix et de genres les plus nouveaux;
Portes bouquets en nacre et garnis en écaille;
Souliers satin blanc, rose et bleu;
Eventails d'un nouveau genre;
Un assortiment complet d'articles pour bals, travestis, tels que plumes, pantalons de soie et de coton; bas de toutes couleurs; claques d'un nouveau genre;
Gants, cravattes et demi bas de soie;
Ainsi qu'une grande quantité d'autres articles.
19 dec E. LEFEBVRE & FRERE

AGENCE générale.—Le soussigné de nouveau domicilié à la Nouvelle Orléans, se charger, à l'avenir, des affaires des personnes qui, voulant quitter le pays ou s'en absenter seulement, y laisseraient des intérêts à soigner. Il fera en outre le courtage de change dans toutes ses branches, et s'entremettra pour tous achats ou ventes de propriétés ou produits.
S'adresser rue Conti. No. 36.
5 oct—6m,2ps F. LAVILLE

Sucre à vendre—Les soussignés offrent à vendre 400 boucauds de sucre de l'habitation White sal, à 60 milles, et 250 boucauds à 90 milles au dessus de la cité.
16 dec THOMAS BARRETT & Co

Plâtre Nouveau pour Cheminées.

MR. N. HOLDEN Jr., a l'honneur d'informer ceux qui batissent des maisons aussi bien que les propriétaires de maisons déjà construites, qu'il lui est préparé un nouveau genre de ciment préférable à la tole ou au mortier et bien moins coûteux. Il garantit que l'eau ne pénétrera pas à travers de ce ciment; voici comme il y a déjà 14 ans que cet article est connu du public, il croit qu'il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Mr. N. H. dirigera en personne les ouvriers qui doivent appliquer le ciment, si l'on s'adresse à lui, No. 139, Vieille Levée.

N. B. Mr. N. H. se charge aussi de la peinture des maisons et pose les vitres de chassis et les papiers peints. 20 dec—6

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT Sr.
Biens de Campagne de Valeur.

IL sera vendu le 26me jour de Décembre courant, à la Bourse de l'Arcade, à midi,

Trois cent vingt Lots de Terre divisés en lots convenables pour y faire des résidences d'été, conformément au plan qui sera exhibé quelques jours avant la vente. Ces lots immédiatement situés sur la route du chemin à coulisses de Nashville et de la Nouvelle Orléans, adjoignent les terres de la Compagnie et sont divisés pour former une ville manufacturière, où doit s'établir de l'autre bord du Lac le principal dépôt de cette Compagnie, qui doit faire beaucoup d'autres améliorations.

Ces lots sont tous situés sur une terre haute à monticule, et possèdent des fontaines qui fournissent de l'eau en abondance. Afin de procurer les facilités d'établir des résidences d'été, ces lots ont été largement divisés pour jardins et autres dépendances; il est bien positif que les personnes qui désirent se procurer des résidences de campagne salubres et agréables, ne peuvent trouver une meilleure occasion que celle qui leur est offerte. On peut se rendre à cheval de la ville sur ces terres en deux heures; elles sont situées sur les bords d'une rivière très poissonneuse, et le gibier est en abondance. Les personnes qui achèteront un lot auront le privilège d'en prendre dix aux mêmes conditions.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant H B Cénas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 20 dec—6

PAR FERNANDEZ & WHITING

IL sera vendu samedi, 24 du courant, à la Bourse, à l'heure de midi, une maison et un lot de terre mesurant 100 pieds sur le bayou St Jean, 280 pieds sur le chemin du Bayou, 190 pieds sur la rue Percy et 240 pieds plus ou moins sur la ligne de derrière. La maison est à deux étages, le premier est en briques et le second est briqueté entre poteaux; cette maison contient quatre appartemens, 4 cabinets et galeries. Aussi deux appartemens, adjoignant la maison, loués à raison de $18 par mois. Les personnes qui désirent acheter cette propriété sont invitées à aller la visiter

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Wm Y. Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. Le plan de cette propriété sera exhibé à la Bourse. 20d

PAR B BOUNY.

IL sera vendu samedi, 24 décembre 1836, à midi, à la Bourse, encoignure Chartres et St Louis.

Un terrain situé au faubourg Marigny, rue des Français, no 123, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue des Français sur 50 pieds de profondeur. Il existe sur ce terrain une maison de deux appartements, galerie et cabinet, cuisine, latrines neuves, puits, etc.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera pardevant L. Féraud, notaire public. 20 d

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI, 24 du courant, à midi, à la Bourse, se continuera la vente de Hancockville, située à 30 milles de la ville, en descendant le fleuve, rive gauche. Chaque lot mesure un arpent de face, sur 40 de profondeur, et sera vendu par arpent de superficie; cette propriété est bien connue, ayant auparavant apparte nu à la succession de Z. Cotton.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, pour billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. Un plan de la dite propriété sera exposé à la Bourse, avant la vente 21 dec

PAR BARNETT Sr.

IL sera vendu le 5 Janvier prochain, à midi, à la Bourse Hewlett

Une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demie du chemin du bayou et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mme. de Pontalba et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne.

Cette propriété est celle figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Messrs. L. V. Labarre et L. Dorgenois.

Conditions —A la vente. 14 dec

Avis à tous ceux que cela peut concerner

LES soussignés ayant vu un avis de vente publique d'une propriété située sur le derrière de cette ville ayant deux arpents de face, à partir de quatre arpents et demi du chemin du Bayou, et s'étendant en profondeur jusqu'à la limite des terres de feu Jean Gravier, bornée du côté de la ville par la propriété de Mde. De Pontalba, et de l'autre côté par celle appartenant à Mr. Alexandre Milne, laquelle propriété est dite avoir été figurée sur le plan général de Zimpel, et désignée par erreur comme appartenant à Mr J. V. Labarre & L. D'Orgenois, donnent avis par les présentes que ce n'est pas par erreur que cette propriété a été désignée comme appartenant à Mrs J. V Labarre et L. D'Orgenois, qu'elle leur appartient en vertu de bons titres très anciens, et qu'ils en sont actuellement en possession

Les soussignés donnent avis en outre qu'ils s'opposent à la dite vente bien décidés à faire valoir leurs droits et à poursuivre tous ceux qui voudraient prendre possession de la dite propriété.

J. VOLANT LABARRE,
Par procuration de L. D'ORGENOIS,
19 dec—14 LS HARANG.

PAR J. B BLACHE

IL sera vendu, jeudi 29 décembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure Chartres et St Louis

Un beau terrain de valeur, ensemble avec la maison et autres dépendances qui s'y trouvent, situé au faubourg Marigny sur la rue de la Levée entre les rues Marigny et Mandeville, bornée d'un côté par la propriété de M. B. Marigny et de l'autre côté par celle de M. Dayraud.

Cette propriété mesure 95 pieds 11 pouces 4 lignes de face, sur une profondeur de 206 pieds 11 pouces 7 lignes d'un côté et 156 pieds 11 pouces 7 lignes de l'autre, et communique à la rue de la Victoire par un corridor de 3 pieds 2 pouces 3 lignes, ce terrain sera offert en vente divisé en 4 lots, ainsi que l'indique le plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions 1/3 comptant, 1/3 à un an et 1/3 à deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la dite propriété jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente par L. T. Caire N. P. aux frais des acquéreurs. 14 dec

PAR B. BOUNY,

VENTE de succession de feu Joseph Tricot — Mercredi 28 du courant, il sera vendu en vertu d'un ordre de la cour des preuves pour la ville et paroisse d'Orléans en date du 13 décembre 1836 et pour compte de la succession de feu Joseph Tricot, rue Condé entre St Philippe et Dumaine au dessous des bains publics.

Les effets mobiliers dépendant de sa succession, consistant principalement en articles de sellerie, tels que Brides, mors, Selles, cuirs, maroquins, et quelques meubles meublant.

Conditions.—Comptant 14 déc —3

PAR M. BARNETT, Sr

VENDREDI, deuxième jour du mois de janvier mil huit cent trente sept, à midi, à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en vertu d'une commission de John Dutton, juge de paroisse, dans et pour la paroisse d'Iberville, datée du quatorze novembre 1836 il sera exposé en vente publique, pour compte de la succession de Martin Imbaux et Irène Joly, décédés, la propriété suivante:

Un certain lot de terre situé dans la Nouvelle Orléans, rue du Cirque, mesurant vingt sept pieds six pouces de face à ladite rue du Cirque sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui en dépendent comme il appert sur le plan qui sera exhibé à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers payable dans tout le mois de mars, dix huit cent trente sept piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1838, dix huit cent trente huit piastres et un tiers, dans tout le mois de mars 1839 en billets endossés à la satisfaction du tuteur des mineurs, et payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, et garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement à l'échéance, les billets porteront intérêt de $10 pour cent par an jusqu'à ce qu'ils aient été payés. L'acte de vente pardevant Jh Cuvillier, not pub aux frais de l'acheteur. 29 nov—3ps

PAR T MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu à l'encan, sur la Levée, en face de l'église, jeudi prochain, 24 du courant, à midi,
98 barriques Vin de Bordeaux.
Conditions à la vente. 20 dec

Nègres à Vendre.

ON Tiendra continuellement en vente, au No. 11, rue des Français, face à la rue de l'Esplanade et à l'Hôtel des Monnaies, une quantité de **Nègres de la Virginie** des deux sexes, parmi lesquels se trouvent généralement des domestiques de maison, cuisinières, cuisinières, blanchisseuses, repasseuses et cochers

Conditions de la vente : comptant ou pour billets payables en ville à 12 mois.

☞Les personnes qui désirent acheter, feront bien de venir examiner par eux-mêmes avant d'acheter ailleurs; le vendeur fournira les accords pour les plus saines santés. 21 nov—

R. B. EASTON, M. D., Accoucher—Office No 57 Magazine st, Arcade buildings

ETAT DE LA LOUISIANE.—*Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans*—**L'Etat de la Louisiane**,—*A tous ceux que ces présentes concernent;—Salut.*—Attendu que S Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans la propriété ci après décrite, s'adresse au Greffe de cette Cour où la dite vente fut enrégistrée le dénier jour de novembre de l'année 1836 pour un avis conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les actes des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit enjoint à toutes personnes intéressées, soit par ces présentes citées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour ci-dessus, qui pourraient avoir droit à la propriété ci après décrite, en conséquence de défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif au dit, le second jour de novembre de l'année 1836 en vertu d'un décret de cette cour rendu le 23 de septembre de l'année 1836, dans l'affaire de O'Dubigg et Chataigner contre H. C. B. Rissingaun, No. 9041 du Docket de cette cour, à laquelle vente S. Blossman, John Culbertson et Pierre Dupeux se sont rendus acquéreurs pour le prix de $8000, huit mille piastres.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire—savoir: Une certaine Maison en brique à deux étages, et un terrain à l'encoignure des Champs Elysées et de la rue des Bons Enfants, mesurant vingt huit pieds sur les Champs Elysées et cent douze sur la rue des Bons Enfans. [L S] ARMAND PITOT, 29 nov—4.1p. Greffier

100 Barils de Bœuf du Missouri, à vendre par 8 dec R. GRONING & Co.